

Tourisme, Patrimoine et Culture (TPC) Personne-ressource : Steve Harris, 506 478-4176	Droits d'entrée au parc provincial Hopewell Rocks <i>Loi sur les parcs</i> Règlement 85-104
Droits actuels : Voir ci-dessous Droits proposés : Voir ci-dessous En vigueur : Le 1 ^{er} avril 2022	Nouvelle estimation du revenu annuel : 2022-2023: 2 656 472 \$ 2023-2024: 2 996 851 \$ 2024-2025: 3 156 470 \$ Changement de revenu annuel : 2022-2023: 896 651 \$ 2023-2024: 1 237 030 \$ 2024-2025: 1 396 649 \$
Commentaires L'expérience offerte à Hopewell Rocks est unique, voire incomparable. D'après une analyse, les coûts d'exploitation de cette attraction étaient supérieurs de 26 % au revenu moyen tiré des droits d'entrée (avant la pandémie). TPC propose d'éliminer cet écart au cours des deux prochaines années et d'opter pour une augmentation en fonction du coût de la vie l'année suivante (troisième). Le parc provincial Hopewell Rocks fait partie d'un organisme de services spéciaux qui conserve tous les revenus afin de les utiliser dans les budgets de fonctionnement et d'immobilisations.	

Droits d'entrée au parc provincial Hopewell Rocks				
Droit ou permis	Droit actuel	Droit proposé 2022-2023	Droit proposé 2023-2024	Droit proposé 2024-205
Enfants âgés de 4 ans ou moins	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Enfants âgés de 5 à 18 ans	6,96 \$	8,00 \$	8,88 \$	9,06 \$
Adulte âgé de 19 à 64 ans,	12,17\$	14,00 \$	15,54 \$	15,85 \$
Étudiant âgé de 19 ans et plus muni de sa carte d'étudiant valide	10,43 \$	12,00 \$	13,32 \$	13,59 \$
Personne âgée	7,82 \$	12,00 \$	13,32 \$	13,59 \$
Par famille	30,43 \$	35,00 \$	38,85 \$	39,63 \$
Voyageurs autonomes : par personne	10,43 \$	11,20 \$	12,43 \$	12,68 \$
Voyageurs autonomes : par famille	27,83 \$	28,00 \$	31,08 \$	31,70 \$
Groupe de 15 élèves ou plus de la maternelle à la 12 ^e année	4,35\$	5,00\$	5,75 \$	5,87 \$

Chauffeur d'autocar	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Enseignant par groupe de 10 élèves	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Groupe de 15 personnes ou plus voyageant en autocar : par personne lorsqu'il s'agit d'un autocar avec réservation	6,96 \$	8,59 \$	10,49 \$	12,68 \$
Groupe de 15 personnes ou plus voyageant en autocar : par personne lorsqu'il s'agit d'un autocar sans réservation	8,70 \$	10,55 \$	12,40 \$	14,27 \$
Chauffeur d'autocar	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Guide par autocar	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Laissez-passer saisonnier – par personne	34,78 \$	40,00 \$	44,40 \$	45,29 \$
Laissez-passer saisonnier – par famille	78,26 \$	65,00 \$	72,15 \$	73,59 \$
Tarifs d'entreprise	10,43 \$	12,00 \$	13,32 \$	13,59 \$

Tourisme, Patrimoine et Culture	Droits d'entrée au Village historique acadien <i>Loi sur les parcs – droits</i> Modifications du Règlement 85-104
Personne-ressource : Steve Harris, 506 478-4176	
Droits actuels : Voir ci-dessous Droits proposés : Voir ci-dessous En vigueur : Le 1 ^{er} avril 2022	Nouvelle estimation du revenu annuel : 2022-2023: 462 933 \$ 2023-2024: 472 192 \$ 2024-2025: 481 635 \$ Changement de revenu annuel : 2022-2023: 45 609 \$ 2023-2024: 54 868 \$ 2024/2025: 64 311 \$
Commentaires : L'expérience offerte au Village est comparable à celle d'attractions comme Kings Landing. Seules de légères augmentations en fonction du coût de la vie sont proposées pour le Village. Ces augmentations permettront de continuer à recouvrer les coûts et de conserver des tarifs similaires à ceux de Kings Landing, tout en favorisant une plus grande fréquentation.	

Droits d'entrée au Village historique acadien				
Droit ou permis	Droit actuel	Droit proposé 2022-2023	Droit proposé 2023-2024	Droit proposé 2024-205
Laissez-passer quotidien pour les jeunes âgés de 5 à 18 ans et pour les étudiants âgés de 19 ans et plus munis de leur carte d'étudiant	13,91 \$	14,35 \$	14,64 \$	14,93 \$
Laissez-passer quotidien pour les adultes âgés de 19 à 65 ans	19,13 \$	19,57 \$	19,96 \$	20,36 \$
Laissez-passer quotidien pour les adultes âgés de 65 ans et plus	14,78 \$	15,22 \$	15,52 \$	15,83 \$
Groupes de 15 personnes ou plus : jeunes âgés de 5 à 18 ans munis de leur carte d'étudiant	4,35 \$	4,43 \$	4,52 \$	4,61 \$
Groupes de 15 personnes ou plus : par adulte âgé de 19 à 64 ans	17,39 \$	17,78 \$	18,14 \$	18,50 \$
Groupes de 15 personnes ou plus : par adulte âgé de 65 ans et plus	13,43 \$	13,83 \$	14,11 \$	14,39 \$
Tarif d'entreprise	14,17 \$	15,05 \$	15,35 \$	15,66 \$
Voyageur autonome, par personne âgée de 5 ans et plus	14,17 \$	15,05 \$	15,35 \$	15,66 \$
Laissez-passer quotidien familial	41,45 \$	42,57\$	43,43 \$	44,29 \$

Laissez-passer quotidien familial pour les personnes munies d'un bon au tarif d'entreprise	27,83 \$	28,38 \$	28,95 \$	29,53 \$
Laissez-passer quotidien familial pour les voyageurs autonomes	27,83 \$	28,38 \$	28,95 \$	29,53 \$
Laissez-passer saisonnier, personne âgée de 5 à 64 ans	41,74 \$	41,74 \$	42,57 \$	43,43 \$
Laissez-passer saisonnier, personne âgée accompagnée d'une personne	47,83 \$	47,83 \$	48,79 \$	49,76 \$
Laissez-passer saisonnier – famille	71,30 \$	71,30 \$	72,73 \$	74,18 \$
Laissez-passer quotidien - programme éducatif avec une photo de groupe	36,52 \$	37,25 \$	38,00 \$	38,76 \$

Tourisme, Patrimoine et Culture Personne-ressource : Steve Harris, 506 478-4176	Droits d'entrée aux marinas Modifications du Règlement 85-104 <i>Loi sur les parcs – droits</i>
Droits actuels : Voir ci-dessous Droits proposés : Voir ci-dessous En vigueur : le 1 ^{er} avril 2022	Nouvelle estimation du revenu annuel : 2022-2023: 13 378 \$ 2023-2024: 13 646 \$ 2024-2025: 13 918 \$ Changement de revenu annuel : 2022-2023: 1 666 \$ 2023-2024: 1 934 \$ 2024-2025: 2 206 \$
Commentaires : Les droits d'entrée aux marinas n'ont pas augmenté depuis 2016. Les hausses proposées amélioreraient le recouvrement des coûts. Il est proposé de les augmenter la première année, puis d'opter pour une hausse en fonction de l'indice des prix à la consommation, soit de 2 %, les deuxième et troisième années.	

Droits d'entrée aux marinas				
Droit ou permis	Droit actuel	Droit proposé 2022-2023	Droit proposé 2023-2024	Droit proposé 2024-2025
Pour l'utilisation d'amarres				
Par semaine	34,78 \$	55,00 \$	56,10 \$	57,22 \$
Par mois	78,26 \$	100,00 \$	102,00 \$	104,40 \$
Par saison	282,60 \$	375,00 \$	382,50 \$	390,15 \$
Pour l'entreposage en enclos par saison	282,60 \$	325,00 \$	331,50 \$	338,13 \$
Pour l'amarrage à quai par saison	456,62 \$	615,00 \$	627,30 \$	639,84 \$

Tourisme, Patrimoine et Culture Personne-ressource : Steve Harris, 506 478-4176	Droits de camping quotidiens et mensuels <i>Loi sur les parcs</i> Règlement général 85-104
Droits actuels : Voir ci-dessous Droits proposés : Voir ci-dessous En vigueur : Le 1 ^{er} avril 2022	Nouvelle estimation du revenu annuel : 2022-2023: 191 875,00 \$ 2023-2024: 193 822,50 \$ 2024-2025: 195 808,95 \$ Changement de revenu annuel : 2022-2023: 135 857,90 \$ 2023-2024: 137 805,40 \$ 2024-2025: 139 791,82 \$
<p>Observations : L'installation d'un raccordement de 50 ampères dans un emplacement de camping est une amélioration importante que recherchent les propriétaires de grands véhicules récréatifs. C'est un ajout dont bénéficiera le parc provincial de la République au cours de la saison 2022. Il n'y a pas actuellement de frais pour ce service amélioré. Il faut s'attendre à une forte augmentation de la consommation d'électricité, dont tiennent compte les frais proposés. D'autres parcs bénéficieront d'améliorations en 2023, et il en sera tenu compte en temps opportun.</p> <p>Les frais de location d'un chalet rustique au parc provincial Mont Carleton n'ont pas augmenté depuis 2016. Il est proposé de les augmenter afin d'améliorer le recouvrement des coûts et d'harmoniser les prix avec ceux d'autres sites louant des chalets dans la région.</p>	

Droits de camping quotidiens et mensuels				
Droit ou permis	Droit actuel	Droit proposé 2022-2023	Droit proposé 2023-2024	Droit proposé 2024-2025
Emplacement avec électricité (50 ampères), eau et égout, par nuit	S.O.	55,00 \$	55,00 \$	55,00 \$
Emplacement avec électricité (50 ampères), eau et égout, par mois	S.O.	1 480,00 \$	1 480,00 \$	1 480,00 \$
Lac Bathurst – Beaver (4) (droits quotidiens)	52,17 \$	100,00 \$	102,00 \$	104,00 \$
Lac Bathurst – Porcupine (4) (droits quotidiens)	52,17 \$	100,00 \$	102,00 \$	104,00 \$
Lac Bathurst – Raccoon (6) (droits quotidiens)	78,26 \$	150,00 \$	153,00 \$	156,00 \$
Lac Bathurst – Otter (8) (droits quotidiens)	86,96 \$	200,00 \$	204,00 \$	208,00 \$
Lac Bathurst – Bear (11) (droits quotidiens)	104,35 \$	275,00 \$	280,50 \$	286,00 \$
Lac Nictau – Spruce (12) (droits quotidiens)	130,43 \$	300,00 \$	306,00 \$	312,00 \$
Lac Nictau – Maple (9) (droits quotidiens)	113,04 \$	225,00 \$	229,50 \$	234,00 \$

Lac Nictau – Cedar (3) (droits quotidiens)	86,96 \$	75,00 \$	76,50 \$	78,00 \$
Lac Nictau – Fir (6) (droits quotidiens)	95,65 \$	150,00 \$	153,00 \$	156,00 \$
Lac Nictau – Pine (2) (droits quotidiens)	52,17 \$	50,00 \$	51,00 \$	52,00 \$
Lac Nictau – Ash (3) (droits quotidiens)	86,96 \$	75,00 \$	76,50 \$	78,00 \$
Lac Bathurst – Beaver (4) (droits hebdomadaires)	295,65 \$	500,00 \$	510,00 \$	520,00 \$
Lac Bathurst – Porcupine (4) (droits hebdomadaires)	295,65 \$	500,00 \$	510,00 \$	520,00 \$
Lac Bathurst – Raccoon (6) (droits hebdomadaires)	434,78 \$	750,00 \$	765,00 \$	780,00 \$
Lac Bathurst – Otter (8) (droits hebdomadaires)	486,96 \$	1 000,00 \$	1 020,00 \$	1 040,00 \$
Lac Bathurst – Bear (11) (droits hebdomadaires)	582,61 \$	1 375,00 \$	1 402,50 \$	1 431,00 \$
Lac Nictau – Spruce (12) (droits hebdomadaires)	730,43 \$	1 500,00 \$	1 530,00 \$	1 561,00 \$
Lac Nictau – Maple (9) (droits hebdomadaires)	634,78 \$	1 125,00 \$	1 147,50 \$	1 170,00 \$
Lac Nictau – Cedar (3) (droits hebdomadaires)	486,96 \$	375,00 \$	382,50 \$	390,00 \$
Lac Nictau – Fir (6) (droits hebdomadaires)	539,13 \$	750,00 \$	765,00 \$	780,00 \$
Lac Nictau – Pine (2) (droits hebdomadaires)	295,65 \$	250,00 \$	255,00 \$	260,00 \$
Lac Nictau – Ash (3) (droits hebdomadaires)	486,96 \$	375,00 \$	382,50 \$	390,00 \$